



Enquête

Gare aux pénalités !

Vous n'avez pas répondu à l'enquête sur l'occupation du parc social qui vous a été adressée à l'automne dernier ? Ne tardez plus car, comme le prévoit la réglementation, des pénalités financières en cas d'absence de réponse des locataires sont appliquées. Non remboursable, cette pénalité de 762 € sera appliquée chaque mois jusqu'à réception des avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 de chaque personne majeure occupant le logement.



Senlis

Plantation d'arbustes

Voilà une action appréciée par les locataires du square du Haras, à Senlis ! Le 11 mars, le gardien du site, Arnaud Capron, a planté



quatre arbustes destinés à remplacer les arbres qui avaient été anéantis par une tempête. Une belle initiative pour améliorer le cadre de vie de tous !



Jugement

Bail résilié pour nuisances sonores

Une locataire de Noyon et sa famille vont devoir quitter leur logement, conformément au jugement rendu le 28 mars 2024 par le tribunal judiciaire de Compiègne, au motif qu'elle ne jouissait pas paisiblement de son appartement. De jour comme de nuit, elle était à l'origine de nuisances sonores, comme le prouvent les attestations de voisins et des signalements d'un représentant de l'OPAC de l'Oise. En dépit des courriers et avertissements de l'office depuis 2020, les nuisances n'avaient pas cessé.

Infos travaux

Renseignements : 03 44 79 50 50



Chantilly

Modernisation de l'installation électrique

Depuis le 22 avril et pour 3 mois, l'entreprise SPB Elec est à pied d'œuvre dans les immeubles 14 et 15, rue des Alouettes et boulevard Lefébure, à Chantilly. Au programme des travaux : modernisation de l'installation électrique dans les 30 appartements. En juin, la société Merelec interviendra sur les portes des halls. Ces travaux d'un montant de 138 000 € sont intégralement financée par l'OPAC de l'Oise.



Pont-Sainte-Maxence

Travaux de résidentialisation en cours

Le résultat des travaux est déjà visible devant l'immeuble Le Thérain, au Parc Saultemont, à Pont Sainte-Maxence. L'entreprise Paysages du Noyonnais a fini de poser la clôture qui enserrera désormais l'immeuble et améliore ainsi la sécurité des 20 familles qui y résident. Restent à installer les systèmes de contrôle d'accès et l'interphonie. Lancé en mars, ce chantier programmé sur 2 mois et d'un montant de 19 840 €, est intégralement financé par l'OPAC de l'Oise.

